

Vous avez des questions ?

FICHE PRATIQUE

L'adil de la Loire
vous apporte des réponses
GRATUITEMENT



L'adil de la Loire

L'adil (Agence Départementale d'Information sur le Logement) est implantée dans la Loire depuis le 14 janvier 2013.

Elle s'adresse gratuitement aux habitants de la Loire et à ses partenaires afin de répondre à leurs interrogations juridiques, financières et fiscales relatives au logement.

L'adil est une association «loi de 1901», agréée par le Ministère de l'Égalité du Territoire et du Logement depuis le 3 août 2012.

Elle est financée par des subventions et des cotisations de membres venant de plusieurs horizons ce qui garantit l'objectivité, la neutralité et la qualité du service.

L'adil est actuellement présidée par Mme Solange BERLIER, conseillère départementale.

Votre interlocuteur pour le logement

L'adil informe de façon neutre et objective tous les publics :

L'adil a une mission de service public en délivrant un conseil complet, objectif et personnalisé sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales relatives au logement et à l'urbanisme notamment les prêts et aides pour acquérir ou faire des travaux, les droits et obligations des propriétaires et des locataires, les conditions d'accès au logement...

L'adil a délivré depuis sa date d'ouverture plus de 40 000 consultations sur tout le département.

Cependant, son rôle reste informatif, elle n'a pas vocation à se substituer aux divers professionnels (avocats, notaires, conseillers fiscaux...)

L'adil ne remplit ni des fonctions commerciales ou de négociation ni une mission de défense du consommateur. Si elle renseigne les particuliers sur des points précis du droit du logement ou de l'urbanisme, elle reste en dehors de tout acte contentieux. Son rôle s'attache, en ce domaine, à fournir la base réglementaire et jurisprudentielle pour construire l'argumentaire et à orienter le public vers les professionnels spécialisés et les tribunaux compétents.

L'adil apporte également un appui au partenaire dans les domaines suivant :

- Expertise juridique : L'adil en tant qu'appui technique rédige à la demande de ses membres, des notes juridiques sur des points précis dans le domaine du logement.

- Veille juridique : L'adil, assure pour les acteurs de l'habitat, une veille sur l'évolution de la réglementation dans tous les domaines du logement.

- Intervention/Formation : L'adil a la possibilité de mettre en œuvre ou de participer à des interventions sur des sujets spécifiques, et des séances d'information à la demande.

(par exemple : formation/information de personnes prises en charge dans le cadre d'un Accompagnement Social Lié au Logement ou de travailleurs sociaux, participation à certains Groupes de Lutte contre l'Habitat Indigne, en tant que ressource juridique.)



Des démarches simplifiées

Faisant partie du réseau animé par l'anil (Agence Nationale d'Information sur le Logement), l'**adil** bénéficie de l'expertise, de moyens et d'outils mis à disposition par cette structure nationale. Ainsi, les personnes venant la consulter trouveront à l'**adil** divers documents et publications édités par l'anil. Elles auront aussi la possibilité de réaliser des simulations de financement (pour de l'accession à la propriété et/ou un projet de travaux) et d'investissement locatif.

Des professionnels à votre écoute

Quatre juristes spécialisés en matière de logement sont à l'écoute des usagers et délivrent un conseil personnalisé juridique, financier ou fiscal.

L'**adil** est en relation avec l'Espace Info Energie de la Loire dont les informations techniques complètent les informations financières et fiscales concernant vos projets de rénovations destinés à économiser de l'énergie.

Les juristes de l'**adil** peuvent être consultés sans rendez-vous, par téléphone au **04-77-95-13-32** ou par mail contact@adil42.org.

Nous rencontrer

A Saint-Etienne au 20 rue Balaÿ,
du lundi au vendredi
de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h
sauf tous les jeudis après-midi

A Roanne au 5 rue Brison,
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
sauf tous les jeudis

Permanence à Montbrison
Antenne du Département
53 rue de la République à Montbrison
tous les mercredis après-midi de 13h30 à 17h00.



adil
de la Loire
vous répond
gratuitement